



# Le secteur des Centres culturels a 40 ans

**Le 5 août dernier, le secteur a passé le cap de 40 ans de reconnaissance. L'occasion de revenir sur l'histoire des Centres culturels et leur évolution. Prochainement, un site internet de la Communauté leur sera dédié.**

**Sophie LEVÊQUE, Direction des Centres culturels**

**L**e lancement d'une politique des Centres culturels fut le premier acte du jeune Ministère de la Culture française dans son plan quinquennal de politique culturelle en 1968 (plan Wigny). Le plan prévoyait la création de 7 Maisons de la Culture et de 20 Centres culturels régionaux. Le maillage devait être complété, au niveau communal, par des Foyers culturels.

Le 5 août 1970, un arrêté royal fixe les conditions de reconnaissance et de subvention des Maisons de la culture et des Foyers culturels. À l'intersection du modèle des Maisons de la culture, lancées par Malraux en France, et de l'expérience qui visait à l'époque à transformer certaines Maisons de jeunes en lieux ouverts sur toute la population d'une localité, l'arrêté est imprégné d'une nouvelle conception de la culture,

héritée de mai 68, dont l'enjeu est davantage la participation et l'expression individuelle et collective (la démocratie culturelle) que l'accès aux œuvres du patrimoine (la démocratisation de la culture).

Sous l'appellation générique de "Centres culturels", l'arrêté distingue Maisons de la culture et Foyers culturels, attribuant aux premières principalement un rôle de production et de diffusion culturelle et aux seconds celui d'animation culturelle. Le modèle d'organisation démocratique proposé, innovant, est celui d'une gestion conjointe et pluraliste par les représentants des pouvoirs publics et ceux de l'associatif local : la vie associative représente la société civile et possède la légitimité pour partager la gestion des politiques culturelles avec les pouvoirs publics. Ce modèle demeure unique, à l'échelle européenne.

Le développement du secteur (stimulé par des personnalités comme Henry Ingberg et Thérèse Mangot) est rapide. En 1987, on compte 60 Centres culturels reconnus. L'ambition est alors que chaque commune ait son foyer culturel. Parallèlement, la fonction des Centres culturels comme réseau de diffusion des arts vivants en Communauté française s'intensifie, et la réflexion sur le rôle potentiel des Centres culturels comme lieux de création artistique (fonction absente de l'arrêté de 1970) s'amorce. L'intégration des théâtres communaux au sein des Maisons de la culture puis des Centres culturels régionaux est encouragée par le Ministère.

Le décret du 28 juillet 1992 instaure l'obligation de parité dans le cofinancement entre la Communauté française et les pouvoirs publics associés (Communes, Provinces et Cocof) ; il transforme également les Foyers cultu-

**“ Le plan prévoyait la création de 7 Maisons de la Culture et de 20 Centres culturels régionaux. ”**





**Centres Culturels**  
agrés par la Communauté française de Belgique



rels et Maisons de la culture respectivement en Centres culturels locaux et régionaux. Les missions confiées aux uns et aux autres sont résolument polyvalentes, elles vont **du soutien à la vie associative à la diffusion artistique, en passant par l'éducation permanente, la création et la créativité**. Les anciennes Maisons de la culture voient cependant leur définition sensiblement modifiée par l'introduction de la notion de coordination régionale et de développement de leur action sur un territoire trans-communal ("bassins" culturels). Cette nouvelle mission régionale ne correspond pas toujours à la réalité des anciennes Maisons de la culture qui assumaient jusqu'alors un rôle d'attraction et de rayonnement depuis leur position métropolitaine. Cette difficulté à assumer la mission de développement culturel régional justifiera notamment le déploiement par la Communauté française de dispositifs complémentaires expérimentaux tels que contrats-culture, contrats de pays et agences...

### L'IDÉAL DE DÉMOCRATIE CULTURELLE

Le réseau des Centres culturels a continué à croître jusqu'au moratoire décrété par la Ministre Fadila Laanan suite aux

États généraux de la culture : 79 Centres culturels étaient reconnus en 1997, 91 en 1999, 115 en 2006. L'idéal d'un Centre par Commune a laissé la place à des objectifs de rationalisation des investissements publics et d'incitation à la mise en œuvre d'initiatives concertées sur des territoires supra-communaux. Le développement et la professionnalisation des secteurs culturels, la densification du tissu culturel en Communauté française, la mise sur pied par les Régions de dispositifs patrimoniaux, touristiques, de cohésion sociale mais aussi de développement territorial, ont changé le paysage dans lequel les Centres culturels déploient leur action, et questionnent la spécificité de celle-ci. Aujourd'hui le secteur réaffirme son attachement au modèle institutionnel et à l'idéal de démocratie culturelle qui l'a fondé, mais attend davantage de lisibilité d'une actualisation de ses missions. Une réflexion est en cours pour modifier le décret du 28 juillet 1992. C'est dans ce contexte que les Centres culturels ont fêté les 40 ans de l'arrêté royal du 5 août 1970.

L'évolution du secteur s'est accompagnée de celle du rôle de l'administration : là où Thérèse Mangot et sa petite équipe, dans le pur esprit des "chargés

de mission" qui animait le Ministère de la Culture à ses débuts, portaient la création de nouveaux centres et participaient activement, jusqu'au sein de leurs conseils d'administration, à leur gestion et leur développement, les cinq agents de l'actuelle Direction des Centres culturels font face à des contraintes administratives croissantes en termes de gestion et de contrôle : octroi de subventions (ordinaires, extraordinaires, à l'équipement et à l'emploi) à 103 Centres culturels locaux et 12 Centres régionaux, procédures de reconnaissance et contrats-programmes, secrétariat de la Commission des Centres culturels... La Direction peut heureusement compter sur l'Inspection de la Culture pour l'accompagnement des Centres culturels "sur le terrain". Ce qui n'enlève rien à la fierté de travailler pour un secteur foisonnant, créatif et citoyen.

L'équipe de la Direction des Centres culturels se compose de Muriel Vermeeren, Dany Haulotte, Marie-Françoise Rovillard, Claire Gerrits, et Sophie Levêque, Responsable. Le récent déménagement les a rapprochés de la Direction générale de la Culture, dont ils dépendent (bureaux 2C095 à 2C100). Ils vous donnent rendez-vous prochainement pour le lancement du site internet. ■

“ En 1987, on compte 60 Centres culturels reconnus. L'ambition est alors que chaque commune ait son foyer culturel. ”